

**Commune de BOURG DES COMPTES**  
**Séance du Conseil Municipal du jeudi 5 mars 2020**

**COMPTE-RENDU**  
**(Etabli en application de l'Article L2121-25 du CGCT)**

Le cinq mars deux mille vingt à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Bourg des Comptes, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

**Membres présents** : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Léon BONBOIS, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Sophie ELUDUT, Charles JOUIN, Yves THILLOU, René SAQUET, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Valérie DUVAL (partie en cours de séance, pouvoir à Nelly COTTAIS), Luc MOREL, Nelly COTTAIS, Gaëlle LE LAN, Jessica VAYE, Angélique ROUX, Nathalie BODERE et Noël NOURRISSON.

**Membre arrivé en cours de séance** : Adrien MOREAU

**Membre excusée absente** : Nathalie DEHOUCK

**Membres absents** : Laurent BERTIN et Grégory NIEUVIARTS

Madame Jessica VAYE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal des 5 décembre 2019, 23 janvier et 18 février 2020**

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu du 5 décembre 2019. Le compte rendu du 5 décembre 2019 ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, présents à la séance concernée.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu du 23 janvier 2020. Le compte rendu du 23 janvier 2020 ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, présents à la séance concernée.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu du 18 février 2020. Le compte rendu du 18 février 2020 ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, présents à la séance concernée.

**AFFAIRES FINANCIERES**

**Budget Commune - Approbation du compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget « Commune » lequel, en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2019, affiche les résultats suivants :

Exercice 2019	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 992 698.32 €	774 861.78 €	2 767 560.10 €
Recettes	2 922 935.03 €	613 767.44 €	3 536 702.47 €
Résultat	930 236.71 €	- 161 094.34 €	769 142.37 €

	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	552 827.40 €	930 236.71 €	1 483 064.11 €
Investissement	- 56 796.51 €	- 161 094.34 €	- 217 890.85 €
Total	496 030.89 €	769 142.37 €	1 265 173.26 €

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 tel que présenté.

### **Budget annexe Assainissement - Approbation du compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget annexe « Assainissement » lequel, en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2019, affiche les résultats suivants :

Exercice 2019	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	91 459.85 €	136 468.09 €	227 927.94 €
Recettes	137 938.34 €	183 437.89 €	321 376.23 €
Résultat	46 478.49 €	46 969.80 €	93 448.29 €

	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Exploitation	120 957.18 €	46 478.49 €	167 435.67 €
Investissement	- 67 732.73 €	46 969.80 €	- 20 762.93 €
Total	53 224.45 €	93 448.29 €	146 672.74 €

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 tel que présenté.

### **Budget annexe Energie photovoltaïque - Approbation du compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget annexe « Energie photovoltaïque » lequel, en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2019, affiche les résultats suivants :

Exercice 2019	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	25 877.54 €	10 500.00 €	36 377.54 €
Recettes	24 603.91 €	11 693.96 €	36 297.87 €
Résultat	- 1 273.63 €	1 193.96 €	- 79.67 €

	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Exploitation	50 057.88 €	- 1 273.63 €	48 784.25 €
Investissement	15 037.31 €	1 193.96 €	16 231.27 €
Total	65 095.19 €	- 79.67 €	65 015.52 €

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 tel que présenté.

### **Budget annexe Lotissement de la Touche - Approbation du compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget annexe « Lotissement de la Touche » lequel, en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2019, affiche les résultats suivants :

Exercice 2019	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	149 252.79 €	- €	149 252.79 €
Recettes	6 329.32 €	- €	6 329.32 €
Résultat	- 142 923.47 €	- €	- 142 923.47 €

	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	142 923.47 €	- 142 923.47 €	- €
Investissement	- €	- €	- €
Total	142 923.47 €	- 142 923.47 €	- €

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 tel que présenté.

### **Budget annexe Lotissement commercial de la Janaie - Approbation du compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget annexe « Lotissement commercial de la Janaie » lequel, en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2019, affiche les résultats suivants :

Exercice 2019	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	181 227.96 €	115 323.51 €	296 551.47 €
Recettes	181 227.51 €	135 200.00 €	316 427.51 €
Résultat	- 0.45 €	19 876.49 €	19 876.04 €

	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	- 30 391.89 €	- 0.45 €	- 30 392.34 €
Investissement	- 135 200.00 €	19 876.49 €	- 115 323.51 €
Total	-165 591.89 €	19 876.04 €	- 145 715.85 €

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 tel que présenté.

### **Budget annexe « Maison de santé - Acquisition des cellules destinées à la médecine générale » – Approbation du compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition des cellules destinées à la médecine générale » lequel, en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2019, affiche les résultats suivants :

Exercice 2019	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	9 379.53 €	286 229.52 €	295 609.05 €
Recettes	7 176.60 €	293 274.25 €	300 450.85 €
Résultat	- 2 202.93 €	7 044.73 €	4 841.80 €

	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	- 1 143.30 €	- 2 202.93 €	- 3 346.23 €
Investissement	18 603.82 €	7 044.73 €	25 648.55 €
Total	17 460.52 €	4 841.80 €	22 302.32 €

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 tel que présenté.

### **Budget Commune - Approbation du compte administratif 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2019 pour le budget « Commune » lequel, en concordance avec le compte de gestion de l'exercice 2019, affiche les résultats suivants :

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 992 898.32	G 2 922 935.03
	Section d'investissement	B 774 861.78	H 813 787.44
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 552 827.40	I (si excédent) 552 827.40
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 56 796.51	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 2 824 356.61	= G+H+I+J 4 089 529.87
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 336 788.00	L 151 364.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 336 788.00	= K+L 151 364.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 992 898.32	= G+I+K 3 475 762.43
	Section d'investissement	= B+D+F 1 168 446.29	= H+J+L 765 131.44
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 161 144.61	= G+H+I+J+K+L 4 240 893.87

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 pour le budget Commune, tel que présenté.

## **Budget annexe Assainissement - Approbation du compte administratif 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2019 pour le budget annexe « Assainissement » lequel, en concordance avec le compte de gestion de l'exercice 2019, affiche les résultats suivants :

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 91 459,85	G 137 938,34	G-A 46 478,49
	Section d'investissement <i>(y compris les comptes 1064 et 1065)</i>	B 138 468,09	H 183 437,89	H-B 48 969,80

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C <i>(si déficit)</i>	I 120 957,18 <i>(si excédent)</i>
	Report en section d'investissement (001)	D 87 732,73 <i>(si déficit)</i>	J <i>(si excédent)</i>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		295 860,87 P= A+B+C+D	442 333,41 Q= G+H+I+J	146 872,74 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 5 800,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 5 800,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 91 459,85	= G+H+K 258 895,52	167 435,67
	Section d'investissement	= B+D+F 210 000,82	= H+I+L 183 437,89	-28 562,93
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 301 460,87	= G+H+I+J+K+L 442 333,41	140 872,74

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 pour le budget annexe « Assainissement », tel que présenté.

## **Budget annexe Energie photovoltaïque - Approbation du compte administratif 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2019 pour le budget annexe « Energie photovoltaïque » lequel, en concordance avec le compte de gestion de l'exercice 2019, affiche les résultats suivants :

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 25 877,54	G 24 603,91	G-A -1 273,63
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 10 500,00	H 11 693,96	H-B 1 193,96

<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2018</b>	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 50 057,88 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 15 037,31 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		38 377,54 P= A+B+C+D	101 393,06 Q= G+H+I+J	65 015,52 =Q-P

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E 25 877,54	= G+I+K 74 661,79	48 784,25
	Section d'investissement	= B+D+F 10 500,00	= H+J+L 26 731,27	16 231,27
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 38 377,54	= G+H+I+J+K+L 101 393,06	65 015,52

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 pour le budget annexe « Energie photovoltaïque », tel que présenté.

**Budget annexe Lotissement de la Touche - Approbation du compte administratif 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2019 pour le budget annexe « Lotissement de la Touche » lequel, en concordance avec le compte de gestion de l'exercice 2019, affiche les résultats suivants :

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 149 252,79	G 6 329,32
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 142 923,47 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)

= =

TOTAL (réalisations + reports)	149 252,79 = A+B+C+D	149 252,79 = G+H+I+J
-----------------------------------	-------------------------	-------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 149 252,79	= G+I+K 149 252,79
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 149 252,79	= G+H+I+J+K+L 149 252,79

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.  
 Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 pour le budget annexe « Lotissement de la Touche », tel que présenté.

**Budget annexe Lotissement commercial de La Janaie - Approbation du compte administratif 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2019 pour le budget annexe « Lotissement commercial de la Janaie » lequel, en concordance avec le compte de gestion de l'exercice 2019, affiche les résultats suivants :

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 181 227,96	G 181 227,51
	Section d'investissement	B 115 323,51	H 135 200,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C 30 391,89 (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 135 200,00 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		462 143,36 = A+B+C+D	316 427,51 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 211 619,85	= G+I+K 181 227,51
	Section d'investissement	= B+D+F 250 523,51	= H+J+L 135 200,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 462 143,36	= G+H+I+J+K+L 316 427,51

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 pour le budget annexe « Lotissement commercial de la Janaie », tel que présenté.

**Budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » – Approbation du compte administratif 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2019 pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » lequel, en concordance avec le compte de gestion de l'exercice 2019, affiche les résultats suivants :



**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	9 378,53	G	7 178.80
	Section d'investissement	B	286 229.52	H	293 274.25
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2018</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	1 143.30 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	18 803.82 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			298 752.35 = A+B+C+D		319 054.67 = G+H+I+J
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	32 893.00	L	4 323.00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>		32 893.00 = E+F		4 323.00 = K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement		10 522.83 = A+C+E		7 178.80 = G+I+K
	Section d'investissement		318 922.52 = B+D+F		318 201.07 = H+J+L
	<b>TOTAL CUMULE</b>		329 445.35 = A+B+C+D+E+F		323 377.67 = G+H+I+J+K+L

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale », tel que présenté.

**Budget Commune - Affectation des résultats**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD rappelle que le compte administratif 2019 pour le budget « Commune » présente les résultats suivants :

<b>Fonctionnement :</b>	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :	930 236.71 €
Résultat de fonctionnement 2018 reporté :	552 827.40 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2019 :	1 483 064.11 €
<b>Investissement :</b>	
Solde d'investissement de l'exercice 2019:	- 161 094.34 €
Solde d'investissement 2018 reporté :	- 56 796.51 €
Solde d'investissement de clôture 2019 :	- 217 890.85 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2019 :	- 185 424.00 €
Besoin de financement :	- 403 314.85 €

La commission « Finances », réunie le 2 mars dernier, propose d'affecter une somme de **403 314.85 €** à l'article 1068 - réserves diverses du budget primitif 2020 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et d'affecter le solde, soit **1 079 749.26 €** en section de fonctionnement du budget primitif 2020 à l'article 002 : excédent antérieur reporté.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'affectation telle que présentée.

### **Budget annexe Assainissement - Affectation des résultats**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD rappelle que le compte administratif 2019 pour le budget annexe « Assainissement » présente les résultats suivants :

<b>Exploitation :</b>	
Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 :	46 478.49 €
Résultat d'exploitation 2018 reporté :	120 957.18 €
Résultat d'exploitation de clôture 2019 :	167 435.67 €
<b>Investissement :</b>	
Solde d'investissement de l'exercice 2019:	46 969.80 €
Solde d'investissement 2018 reporté :	- 67 732.73 €
Solde d'investissement de clôture 2019 :	- 20 762.93 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2019 :	- 5 800.00 €
Besoin de financement :	- 26 562.93 €

La commission « Finances », réunie le 2 mars dernier, propose d'affecter une somme de **26 562.93 €** à l'article 1068 - réserves diverses du budget primitif 2020 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et d'affecter le solde, soit **140 872.74 €** en section d'exploitation du budget primitif 2020 à l'article 002 : excédent antérieur reporté.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'affectation telle que présentée.

Monsieur Adrien MOREAU, Conseiller Municipal, intègre la séance.

### **Budget Commune – Approbation du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le projet de budget primitif « Commune » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2020.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif « Commune » de l'exercice 2020 lequel s'établit comme suit (budget voté par nature, au niveau du chapitre pour les deux sections) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Proposé	Voté
O11	Charges à caractère général	880 787.00 €	880 787.00 €
O12	Frais de personnel	987 596.00 €	987 596.00 €
65	Autres charges de gestion courante	206 700.00 €	206 700.00 €
66	Charges financières	50 000.00 €	50 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	765.00 €	765.00 €
O22	Dépenses imprévues	27 264.00 €	27 264.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 153 112.00 €	
O23	Virement à la section d'investissement	1 307 117.00 €	1 307 117.00 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 576.00 €	50 576.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 357 693.00 €	1 357 693.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 510 805.00 €</b>	<b>3 510 805.00 €</b>

  

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Proposé	Voté
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	220 000.00 €	220 000.00 €
73	Impôts et taxes	1 407 259.00 €	1 407 259.00 €
74	Dotations et participations	714 793.00 €	714 793.00 €
75	Autres produits de gestion courante	84 000.00 €	84 000.00 €
O13	Atténuations de charges	5 000.00 €	5 000.00 €
76	Produits financiers	3.74 €	3.74 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 431 055.74 €	2 431 055.74 €
Solde d'exécution reporté		1 079 749.26 €	1 079 749.26 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 510 805.00 €</b>	<b>3 510 805.00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser N-1	Proposé	Voté
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 500.00 €	5 000.00 €	9 500.00 €
204	Subventions d'équipement versées	2 466.00 €	90 875.00 €	93 341.00 €
21	Immobilisations corporelles	23 957.00 €	349 768.00 €	373 725.00 €
23	Immobilisations en cours	305 865.00 €	866 715.00 €	1 172 580.00 €
Total des dépenses d'équipement		336 788.00 €	1 312 358.00 €	1 649 146.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées		251 000.15 €	251 000.15 €
O20	Dépenses imprévues		40 000.00 €	40 000.00 €
Total des dépenses financières			291 000.15 €	291 000.15 €
Total des dépenses réelles d'investissement		336 788.00 €	1 603 358.15 €	1 940 146.15 €
O40	Opérations d'ordre entre sections	- €		- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		- €	- €	- €
Solde d'exécution reporté		- €	217 890.85 €	217 890.85 €
<b>TOTAL</b>		<b>336 788.00 €</b>	<b>1 821 249.00 €</b>	<b>2 158 037.00 €</b>

  

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser N-1	Proposé	Voté
10	Dotations, fonds divers et réserves		513 678.85 €	513 678.85 €
13	Subventions d'investissement	151 364.00 €	15 000.00 €	166 364.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		120 301.15 €	120 301.15 €
Total des recettes financières		151 364.00 €	648 980.00 €	800 344.00 €
Total des recettes réelles d'investissement		151 364.00 €	648 980.00 €	800 344.00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement		1 307 117.00 €	1 307 117.00 €
O40	Opérations d'ordre entre sections		50 576.00 €	50 576.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		- €	1 357 693.00 €	1 357 693.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>151 364.00 €</b>	<b>2 006 673.00 €</b>	<b>2 158 037.00 €</b>

### **Budget annexe Assainissement – Approbation du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le projet de budget primitif « Assainissement » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2020.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif « Assainissement » de l'exercice 2020 lequel s'établit comme suit (budget voté par nature, au niveau du chapitre pour les deux sections) :

DEPENSES D'EXPLOITATION		Proposé	Voté
O11	Charges à caractère général	6 800.00 €	6 800.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1.93 €	1.93 €
66	Charges financières	14 200.00 €	14 200.00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		21 001.93 €	21 001.93 €
O23	Virement à la section d'investissement	177 465.00 €	177 465.00 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 535.07 €	76 535.07 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		254 000.07 €	254 000.07 €
<b>TOTAL</b>		<b>275 002.00 €</b>	<b>275 002.00 €</b>

  

RECETTES D'EXPLOITATION		Proposé	Voté
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 000.00 €	100 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	2.26 €	2.26 €
Total des recettes réelles d'exploitation		100 002.26 €	100 002.26 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 127.00 €	34 127.00 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		34 127.00 €	34 127.00 €
Solde d'exécution reporté		140 872.74 €	140 872.74 €
<b>TOTAL</b>		<b>275 002.00 €</b>	<b>275 002.00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser N-1	Proposé	Voté
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 800.00 €	- €	5 800.00 €
23	Immobilisations en cours		157 883.00 €	157 883.00 €
Total des dépenses d'équipement		5 800.00 €	157 883.00 €	163 683.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		61 990.07 €	61 990.07 €
Total des dépenses financières			61 990.07 €	61 990.07 €
Total des dépenses réelles d'investissement		5 800.00 €	219 873.07 €	225 673.07 €
O40	Opérations d'ordre entre sections	- €	34 127.00 €	34 127.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		- €	34 127.00 €	34 127.00 €
Solde d'exécution reporté		- €	20 762.93 €	20 762.93 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 800.00 €</b>	<b>274 763.00 €</b>	<b>280 563.00 €</b>

  

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser N-1	Proposé	Voté
10	Dotations, fonds divers et réserves		26 562.93 €	26 562.93 €
Total des recettes financières			26 562.93 €	26 562.93 €
Total des dépenses réelles d'investissement			26 562.93 €	26 562.93 €
O21	Virement de la section d'exploitation		177 465.00 €	177 465.00 €
O40	Opérations d'ordre entre sections		76 535.07 €	76 535.07 €
Total des recettes d'ordre d'investissement			254 000.07 €	254 000.07 €
<b>TOTAL</b>			<b>280 563.00 €</b>	<b>280 563.00 €</b>

Madame Valérie DUVAL, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Nelly COTTAIS, Conseillère Municipale, et quitte la séance.

### **Budget annexe Energie photovoltaïque – Approbation du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le projet de budget primitif « Energie photovoltaïque » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2020.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif « Energie photovoltaïque » de l'exercice 2020 lequel s'établit comme suit (budget voté par nature, au niveau du chapitre pour les deux sections) :

DEPENSES D'EXPLOITATION		Proposé	Voté
O11	Charges à caractère général	2 300.00 €	2 300.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1.27 €	1.27 €
66	Charges financières	2 042.00 €	2 042.00 €
67	Charges exceptionnelles	68 748.00 €	68 748.00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		73 091.27 €	73 091.27 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 694.73 €	11 694.73 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 694.73 €	11 694.73 €
<b>TOTAL</b>		<b>84 786.00 €</b>	<b>84 786.00 €</b>

  

RECETTES D'EXPLOITATION		Proposé	Voté
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	36 000.00 €	36 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	1.75 €	1.75 €
Total des recettes réelles d'exploitation		36 001.75 €	36 001.75 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		- €	- €
Solde d'exécution reporté		48 784.25 €	48 784.25 €
<b>TOTAL</b>		<b>84 786.00 €</b>	<b>84 786.00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser N-1	Proposé	Voté
23	Immobilisations en cours		17 426.00 €	17 426.00 €
Total des dépenses d'équipement			17 426.00 €	17 426.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		10 500.00 €	10 500.00 €
Total des dépenses financières			10 500.00 €	10 500.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement			27 926.00 €	27 926.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>27 926.00 €</b>	<b>27 926.00 €</b>

  

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser N-1	Proposé	Voté
O40	Opérations d'ordre entre sections		11 694.73 €	11 694.73 €
Total des recettes d'ordre d'investissement			11 694.73 €	11 694.73 €
Solde d'exécution reporté			16 231.27 €	16 231.27 €
<b>TOTAL</b>			<b>27 926.00 €</b>	<b>27 926.00 €</b>

### **Budget annexe Lotissement commercial de la Janaie – Approbation du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le projet de budget primitif « Lotissement commercial de la Janaie » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2020.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif « Lotissement commercial de la Janaie » de l'exercice 2020 lequel s'établit comme suit (budget voté par nature, au niveau du chapitre pour les deux sections) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Proposé	Voté
O11	Charges à caractère général	7 500.00 €	7 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1.66 €	1.66 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 501.66 €	7 501.66 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 324.00 €	115 324.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		115 324.00 €	115 324.00 €
Solde d'exécution reporté		30 392.34 €	30 392.34 €
<b>TOTAL</b>		<b>153 218.00 €</b>	<b>153 218.00 €</b>

  

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Proposé	Voté
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 646.00 €	19 646.00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 394.51 €	30 394.51 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		50 040.51 €	50 040.51 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 177.49 €	103 177.49 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		103 177.49 €	103 177.49 €
<b>TOTAL</b>		<b>153 218.00 €</b>	<b>153 218.00 €</b>



DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser N-1	Proposé	Voté
O40	Opérations d'ordre entre sections		103 177.49 €	103 177.49 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>103 177.49 €</b>	<b>103 177.49 €</b>
Solde d'exécution reporté			115 323.51 €	115 323.51 €
<b>TOTAL</b>			<b>218 501.00 €</b>	<b>218 501.00 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser N-1	Proposé	Voté
16	Emprunts et dettes assimilées		103 177.00 €	103 177.00 €
Total des recettes financières			103 177.00 €	103 177.00 €
Total des recettes réelles d'investissement			103 177.00 €	103 177.00 €
O40	Opérations d'ordre entre sections		115 324.00 €	115 324.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement			115 324.00 €	115 324.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>218 501.00 €</b>	<b>218 501.00 €</b>

**Budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » –  
Approbation du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le projet de budget primitif « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2020.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » de l'exercice 2020 lequel s'établit comme suit (budget voté par nature, au niveau du chapitre pour les deux sections) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Proposé	Voté
O11	Charges à caractère général	10 290.00 €	10 290.00 €
65	Autres charges de gestion courante	0.77 €	0.77 €
66	Charges financières	1 997.00 €	1 997.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 287.77 €	12 287.77 €
O23	Virement à la section d'investissement	16 604.00 €	16 604.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 604.00 €	16 604.00 €
Solde d'exécution reporté		3 346.23 €	3 346.23 €
<b>TOTAL</b>		<b>32 238.00 €</b>	<b>32 238.00 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Proposé	Voté
75	Autres produits de gestion courante	32 238.00 €	32 238.00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		32 238.00 €	32 238.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>32 238.00 €</b>	<b>32 238.00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser N-1	Proposé	Voté
21	Immobilisations corporelles	32 693.00 €		
Total des dépenses d'équipement		32 693.00 €		
16	Emprunts et dettes assimilées		26 650.00 €	26 650.00 €
Total des dépenses financières			26 650.00 €	26 650.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		32 693.00 €	26 650.00 €	59 343.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>32 693.00 €</b>	<b>26 650.00 €</b>	<b>59 343.00 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser N-1	Proposé	Voté
13	Subventions d'investissement	4 323.00 €	12 340.45 €	16 663.45 €
16	Emprunts et dettes assimilées		427.00 €	427.00 €
Total des recettes financières		4 323.00 €	12 767.45 €	17 090.45 €
Total des recettes réelles d'investissement		4 323.00 €	12 767.45 €	17 090.45 €
O21	Virement de la section de fonctionnement		16 604.00 €	16 604.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		€	16 604.00 €	16 604.00 €
Solde d'exécution reporté			25 648.55 €	25 648.55 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 323.00 €</b>	<b>55 020.00 €</b>	<b>59 343.00 €</b>

## **Contrats d'assurance des risques statutaires – convention de gestion avec le CDG 35**

Monsieur le Maire rappelle que par décision du Maire en date du 29 octobre 2019, il a été décidé de souscrire aux contrats d'assurance des risques statutaires proposés par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine (CDG 35), lequel a attribué ce marché public d'assurance à la compagnie d'assurance CNP et à son courtier désigné SOFAXIS.

Une convention a été établie afin de confier au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine la réalisation des tâches liées à la gestion de ces contrat d'assurance des risques statutaires, la commune participant aux frais d'intervention du Centre de Gestion à raison d'un pourcentage de la base d'assurance déclarée chaque année à SOFAXIS et définie comme suit :

- 0.30% pour les agents CNRACL
- 0.06% pour les agents IRCANTEC

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer cette convention avec le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine (CDG 35) dont un exemplaire a été remis à chaque membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concernée avec le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine (CDG 35).

## **URBANISME**

### **PLU - Déclaration préalable pour les clôtures**

Monsieur le Maire explique au conseil que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 définit de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme. À ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités pour contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme.

Ainsi, en application de l'article R421-2 g) du Code de l'urbanisme, les clôtures, en dehors des cas prévus à l'article R421-12, ainsi que les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière, sont dispensées de toute formalité, en raison de leur nature ou de leur faible importance, sauf lorsqu'elles sont implantées dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement.

L'article R421-12 d) du Code de l'urbanisme prévoit que doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située dans une commune ou partie de commune où le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU) a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.

Afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU approuvé le 18 février 2020, Monsieur le Maire propose l'instauration de la déclaration préalable pour l'installation de clôtures sur le territoire communal, hormis pour les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

En effet, une clôture ne marque pas seulement la limite de propriété, mais constitue un élément architectural structurant et fondamental dans le paysage, qu'il convient de réglementer, d'autant qu'il est l'ouvrage immédiatement perceptible de la voie publique et susceptible d'avoir un impact souvent déterminant sur l'ambiance et la qualité visuelle d'une rue, voire d'un quartier. L'absence de contrôle pourrait donc s'avérer dommageable pour la collectivité.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune ayant été approuvé le 18 février 2020, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, conformément à l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme (seront donc concernés tous les travaux d'édification de clôture sauf ceux des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

### **Convention avec la Société VIABILIS AMENAGEMENT - secteur sud du Domaine de la Pierre Blanche**

Monsieur le Maire rappelle que la Société VIABILIS AMENAGEMENT a obtenu un permis d'aménager (PA 035 033 18 W0001 obtenu le 26 octobre 2018) en vue de réaliser un lotissement d'habitations sur le secteur sud du Domaine de la Pierre Blanche. Ce lotissement se compose de 39 lots sur un terrain situé sur les parcelles cadastrées section OB n° 1797, n°1 238 et n°1239, pour une superficie totale de projet de 24 152 m<sup>2</sup>.

La commune acceptant le principe de la rétrocession dans le domaine communal des équipements et ouvrages communs réalisés au titre de ce lotissement, une convention a été établie pour acter cette rétrocession et fixer les modalités du contrôle de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement, énumérés ci-après et dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la commune à savoir :

- Terrassements/voirie
- Réseau d'assainissement eaux usées
- Réseau assainissement eaux pluviales
- Réseau éclairage public souterrain
- Espaces verts

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer à signer cette convention avec la Société VIABILIS AMENAGEMENT, dont un exemplaire a été remis à chaque membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concernée avec la Société VIABILIS AMENAGEMENT.

### **Convention avec la Société VIABILIS AMENAGEMENT - secteur nord du Domaine de la Pierre Blanche**

Monsieur le Maire rappelle que la Société VIABILIS AMENAGEMENT a obtenu un permis d'aménager (PA 035 033 19 W0001 obtenu le 4 octobre 2019) en vue de réaliser un lotissement d'habitations sur le secteur nord du Domaine de la Pierre Blanche. Ce lotissement se compose de 29 lots sur un terrain situé sur les parcelles cadastrées section OB n° 1794, n°1795, n° 1796 et n°1797p, pour une superficie totale de projet de 18 701 m<sup>2</sup>.

La commune acceptant le principe de la rétrocession dans le domaine communal des équipements et ouvrages communs réalisés au titre de ce lotissement, une convention a été établie pour acter cette rétrocession et fixer les modalités du contrôle de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement, énumérés ci-après et dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la commune à savoir :

- Terrassements/voirie
- Réseau d'assainissement eaux usées
- Réseau assainissement eaux pluviales
- Réseau éclairage public souterrain
- Espaces verts

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer à signer cette convention avec la Société VIABILIS AMENAGEMENT, dont un exemplaire a été remis à chaque membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concernée avec la Société VIABILIS AMENAGEMENT.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **Modification des statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour prendre en compte certaines évolutions, plusieurs modifications statutaires ont été votées en Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté le 11 décembre 2019.

Des actualisations sont ainsi apportées aux statuts ainsi que des modifications lesquelles concernent principalement :



### **1 : les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires**

La réforme des rythmes scolaires permet, depuis le 1er septembre 2017, aux communes (et communautés de communes auxquelles la compétence scolaire a été transférée) qui le souhaitent de revenir à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, à la place de 4 jours et demi. Elle est accompagnée d'une redéfinition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires à la charge de la collectivité compétente. Cette redéfinition a été opérée par le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 du ministère de l'Éducation nationale qui modifie les articles R.227-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Ainsi, depuis le 3 septembre 2018, l'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école, qui était de nature « extrascolaire », devient un accueil de loisirs « périscolaire ».

L'accueil extrascolaire est désormais limité aux samedis sans école, dimanches et vacances scolaires.

Pour les établissements publics de coopération intercommunale (comme VHBC) ne disposant pas de l'accueil périscolaire mais souhaitant maintenir les activités du mercredi, certains ajustements statutaires doivent être pris.

### **2 : l'extension de la compétence RIPAME à tout le territoire communautaire**

Par délibération du 16 octobre 2019, le Conseil communautaire a décidé l'extension de la compétence RIPAME (réseau intercommunal parents assistants maternels enfants) à l'ensemble du territoire communautaire. Cette prise de compétence pourra être effective à compter du 1er avril 2020, le temps d'organiser les recrutements et de mettre en place les différents lieux d'accueil et enfin de retours des délibérations des communes du territoire communautaire. Vallons de Haute Bretagne exerce au titre de ses compétences la mission de service du réseau assistants maternels situés au Centre Social et Culturel CHORUS à Maure de Bretagne – Val d'Anast. Il convient de l'étendre à tout le territoire.

### **3 : la modification de la compétence Voirie**

Traditionnellement et conformément au libellé légal de la compétence (CGCT, art. L. 5214-16), les services de l'État considéraient que la compétence ZAE portait sur la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux situés en ZAE, même si la communauté ne disposait pas de la compétence hors ZAE.

Il semble qu'ils soient revenus sur cette interprétation dans la réponse ministérielle récente (Rép. min. QE n° 03736, JO Sénat du 17 janvier 2019, p. 272) en considérant que les équipements situés au sein des ZAE ont « vocation à être in fine intégrés dans le patrimoine de la collectivité compétente pour la nature des équipements concernés. Ainsi convient-il de considérer que si la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activité permet effectivement à un EPCI de créer les réseaux et tous équipements nécessaires au sein de ladite zone, elle ne l'autorise pas pour autant à exploiter en propre les fractions de réseaux situées sur le périmètre de la zone d'activité à l'issue de son aménagement, sauf si l'EPCI exerce, en sus de cette compétence, une compétence spécifique lui permettant de gérer tel ou tel réseau ou équipement d'infrastructure ».

Il convient de considérer que la gestion des voies relève de la gestion de la ZAE et relève donc de cette compétence communautaire, que cette dernière soit ou non compétente par ailleurs de voirie.

Pour sécuriser au mieux l'exercice de la compétence voirie au sein des ZAE, il est proposé de déclarer d'intérêt communautaire les voiries situées au sein des ZAE.

Par ailleurs, afin d'uniformiser la compétence « Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » sur le territoire, il est proposé de supprimer l'intérêt communautaire de la voirie situé à Val d'Anast et Mernel les voies communales qui desservent les collèges au départ de Val d'Anast vers les routes départementales (entre la RD 772 et la RD 65).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les modifications statutaires telles que votées en Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté le 11 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les modifications statutaires concernées.

## **Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation donnée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

**Décision.2020.013** en date du 18 février 2020 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle AB 501 d'une superficie globale de 400 m<sup>2</sup>, située au « 3 rue des Grands Chênes» (parcelle bâtie).

**Affiché le 13 mars 2020**



**Le Maire**  
**Christian LEPRÊTRE**